



SFPKIW



CSEEI



CEPSEI

## BREVET D'EXPERTS EN ESTIMATIONS IMMOBILIÈRES 2025

### NOTICE DE PAIEMENT DE LA TAXE D'EXAMEN PROFESSIONNEL

**Taxe d'examen :** Fr. 2'700.-

**Délai de paiement :** 11 mars 2025

*Veillez effectuer le paiement uniquement au moyen du bulletin de versement accompagnant la facture.*

#### CONDITIONS DE RETRAIT

- Les retraits à l'examen professionnel doivent être communiqués **par écrit**.
- Dès **le 07 avril 2025**, le retrait de l'inscription n'est possible que si une raison valable le justifie. Dans ce cas, les frais d'annulation s'élèvent à CHF 1'200.-.

Sont notamment réputées raisons valables :

- la maladie, l'accident (certificat médical)
  - la maternité (certificat médical)
  - le décès d'un proche
  - le service militaire, le service de protection civile ou le service civil imprévu
- En cas de retrait de l'inscription sans raison valable, l'examen est considéré comme non réussi. Le candidat n'a pas droit au remboursement de la taxe d'examen.

Avec nos salutations distinguées.

**Commission de l'examen professionnel  
d'experts en estimations immobilières**

Secrétariat